

Durcissement des recrutements professionnels

Malgré le tollé provoqué par la difficulté des diplômés étrangers de se faire recruter en France, le ministère de l'Intérieur ne compte pas revenir sur la circulaire du 31 mai. Un durcissement sans précédent a été opéré au niveau des restrictions à l'immigration professionnelle légale ainsi que pour le changement de statut d'étudiant à salarié. Effet de crise ou pathétique séduction électorale ? Le gouvernement français, encore une fois, choisit ses immigrés en dépit de toute considération humaine.

«La France aux français»

Basculer du statut étudiant vers celui de salarié en France relève désormais du parcours du combattant. Tout a commencé le 31 mai dernier, quand le ministère de l'Intérieur et du travail a publié une circulaire limitant les possibilités de poursuivre une carrière en France. Claude Guéant, ministre de l'intérieur français, mène la vie dure aux étudiants de l'enseignement supérieur. Toujours dans une logique d'immigration choisie, il vise d'atteindre les 30000 expulsions en 2011 en invitant les préfets à réduire l'immigration professionnelle d'au moins 20000. Ce qui voudra dire, plus concrètement, ne plus accorder aussi facilement les changements de statut d'« étudiant » à « travailleur » aux étudiants étrangers, même si ceux-ci ont une proposition d'embauche en bonne et due forme. En ce temps de crise, et à la veille des élections, la France qui a depuis

longtemps tout fait pour attirer les grandes compétences étrangères, ferme la porte devant elles et privilégie son marché intérieur de l'emploi. Sur cette fameuse circulaire on peut lire ce qui suit : « La procédure de changement de statut (étudiants demandant un titre de séjour professionnel) devra faire l'objet d'un contrôle approfondi. L'exception prévue pour les étudiants qui sollicitent une autorisation provisoire de séjour dans le cadre d'une recherche d'emploi doit rester rigoureusement limitée ». Les préfets se voient donc munis d'une juridiction élargie et devront vérifier plus en profondeur la cohérence entre l'offre d'emploi et le profil du demandeur – qui sera débouté s'il est surqualifié ou sous qualifié – ainsi que les conditions de travail. Rappelant au passage que « les étudiants étrangers ont prioritairement vocation, à l'issue de leur séjour d'études en France, à regagner leur pays pour y mettre en œuvre les connaissances acquises. ». Justifiant cette décision, le ministre de l'Intérieur dit ne pas vouloir « organiser la fuite des cerveaux » !

Diplôme en poche, il est temps de rentrer

Le poids de ces mots ne s'est pas fait sentir à l'immédiat. Aujourd'hui, les effets sont lourds. Ils sont de plus en plus nombreux, jeunes diplômés étrangers non ressortissants de l'Union européenne mais aussi recruteurs, à se heurter à la nouvelle réglementation en vigueur. Ayant le diplôme en poche et ne pouvant démarrer leur

carrière professionnelle en France, ces jeunes sont menacés d'expulsion. Cette décision a également suscité un tollé de critiques chez les présidents d'universités et elle est jugée « très grave car elle peut avoir des conséquences importantes pour notre enseignement supérieur et détruit nos conventions passées avec des universités étrangères ». A rappeler que la fameuse liste des 30 métiers qui sont jugés « en tension » a été revue à la baisse et réduite de moitié pour ne comprendre désormais que 14 métiers, limitant ainsi de façon très importante les chances de travailler des étudiants étrangers. Ainsi, les métiers du BTP et de l'informatique (les deux secteurs des plus attractifs pour les diplômés, ne font plus partie des métiers « ouverts aux étrangers ». Une situation qui a poussé les différentes parties concernées à revendiquer l'allongement à un an de l'autorisation de séjour provisoire d'actuellement 6 mois non renouvelables qui peut être accordée aux étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, diplômés à la recherche d'un emploi. Autrement, des milliers d'étudiants diplômés seront contraints de faire le grand retour au bercail. Quoique cette situation s'annonce « tragique » et fait la déception des diplômés désirant faire carrière en France. Il faut le dire, elle fera la grande joie des recruteurs marocains et réduira cette hémorragie qui vide notre pays de sa matière grise.

Imane Nigrou